

Villeneuve d'Ascq, le 02 juin 2010

Présentation de la Politique de l'université en faveur des contractuels de catégorie B et C

Synthèse au 2 Juin 2010

L'université a choisi de mettre en œuvre au 1er septembre 2009 un plan particulier concernant l'emploi contractuel. Il faut garder à l'esprit que jusqu'à cette date, Lille 1 disposait dans ses effectifs d'un nombre important de personnels permanents non fonctionnaires dont la situation au plan social était particulièrement précaire. Succession de contrats alternant les employeurs – Etat et université – absence de progression salariale, disparité de rémunération à qualification équivalente, disparité de situation au regard des droits en matière de congés.

Revendiquant notamment une culture sociale d'équité et de considération vis à vis de l'ensemble de ses personnels, l'université, par la politique présentée par son Président au CA du 03 Juillet 2009, a engagé une profonde réforme de ses pratiques, vis à vis des personnels contractuels.

Cet engagement laissait provisoirement de côté les personnels contractuels B et C employés par les laboratoires. Le deuxième volet de la politique contractuelle présentée au CTP du 22 juin 2010 vient combler cette lacune, en replaçant la date d'effet des mesures à la date du plan initial, le 1er septembre 2009. Depuis septembre 2009, 25 CDI ont été signés, et 39 personnels contractuels bénéficient d'un contrat de 12 mois renouvelable sous réserve d'un entretien d'évaluation annuel.

Donner une plus grande sécurité juridique vis à vis de leurs conditions d'emploi aux contractuels, améliorer leur situation matérielle dans la mesure des ressources de l'université, garantir un traitement équitable à situation comparable, développer la formation de ces personnels, tels sont les objectifs des mesures mises en œuvre pour l'ensemble de ces personnels. L'université Lille 1 revendique la légitimité sociale de cette politique, même si elle nous place, pour ces personnels permanents, en marge des dispositions légales et réglementaires. Cette politique, en dépit du contexte de financement insuffisant des universités, s'inscrit à contrepied d'une logique strictement financière et comptable, qui aurait conduit à des décisions d'une toute autre nature.

La condition d'ancienneté minimale de deux ans posée par le dispositif correspond prioritairement à la volonté de l'université de préserver l'emploi à statut d'Etat comme l'emploi de référence du fonctionnement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il faut éviter un écueil lourd de conséquences, celui du recours large voire systématique aux emplois contractuels. Leur installation, dans la durée, conduirait inmanquablement à substituer aux personnels titulaires d'Etat, des personnels contractuels de droit public sur le modèle de ce qui existe dans les CROUS pour les personnels anciens.

Lille 1, en plaçant le jalon à 2 ans d'ancienneté appréciée au 1er septembre 2009, détermine ainsi le nombre de ses contractuels permanents, et met fin à une spirale venant grossir sans limite claire, le nombre des personnels permanents sur budget.

Comment aller plus loin aujourd'hui ? Il s'agit bien de la question d'ensemble posée à l'occasion de ce CTP.

Sous réserve de l'avis du CTP du 22 juin 2010, et du vote du CA, c'est bien l'ensemble de nos personnels contractuels permanents dont la situation aura été réglée, après mise en application des dispositions aux personnels contractuels de la recherche. Une première étape très importante aura donc été franchie concernant l'ensemble des contractuels B et C.

Deuxième étape, qui s'inscrit dans la durée, celle de la réussite aux concours d'Etat, de façon à donner à chaque contractuel qui le souhaite les meilleures chances de devenir fonctionnaire. L'université sur ce deuxième point, a réuni les conditions propres à faciliter la réussite aux concours des candidats :

- en publiant, en interne ou externe un nombre significatif d'emplois de catégories B et C, à la session 2010 : 26 postes ont été publiés (8 B et 18 C).

- en organisant la préparation de chaque candidat et en lui donnant les possibilités matérielles de suivre les sessions de formation. Un crédit supplémentaire de 25 000 € a été inscrit au budget du service formation et gestion des compétences. Le bilan présenté en matière de formation est éloquent, et permet de se réjouir d'enregistrer 47 candidats admissibles, et déjà 4 admis sur les résultats connus.

Il faudra sans doute être plus incitatif, pour mettre en évidence l'intérêt bien compris des contractuels en CDI ou CDD 12 mois renouvelables de s'inscrire aux concours ouverts à Lille 1.

Pour faire face à des besoins occasionnels, ou pourvoir pour une durée limitée à des emplois permanents non pourvus, l'université est dans l'obligation de recourir à des emplois CDD ponctuels. Ces contrats représentent de l'ordre de 34 ETP en moyenne.

Les dispositifs d'accompagnement mis en place sont importants, et ces personnels contractuels comme les autres, ont pu suivre avec intérêt les formations et préparation à concours selon la durée de leur contrat. Les contractuels en fin de contrat au 31 août 2009 ont tous été prolongés jusqu'au 31 décembre 2009, pour des considérations sociales, même lorsque les besoins du service ne l'exigeaient pas. Nous allons renforcer ce dispositif d'accompagnement de sorte à intensifier nos efforts sur ces personnels, pour les aider au mieux, dans le contexte économique que nous connaissons.

Il reste à finaliser l'organisation du processus de recrutement, qui n'a pu être mis en place jusqu'à présent, en raison de la multiplicité des dossiers à traiter.

En conclusion, l'ensemble des points les plus sensibles ont été pris en compte, conformément aux engagements pris, et à la politique présentée en CTP. Rares sont les universités françaises à avoir concilié de cette façon les exigences d'une attitude sociale vis-à-vis des personnels contractuels, les exigences du maintien du service public dans le cadre de l'emploi d'Etat, et celles liées à la satisfaction des impératifs de continuité du fonctionnement quotidien de l'université.

Il appartient aujourd'hui au CTP d'en prendre acte, et de donner par son avis, le signe favorable à la poursuite de cette politique.

Le Président

Philippe Rollet

**Sommaire des annexes à la note relative au dispositif mis en place
en faveur des agents non titulaires de catégorie B et C
hors contrats recherche**

- Synthèse des tableaux présentés
- Annexe 1 :
Agents non titulaires de catégorie B et C d'une ancienneté supérieure ou égale à 2 ans au 01/09/2009 : bilan des personnels stabilisés
- Annexe 2 :
Agents non titulaires de catégorie B et C d'une ancienneté inférieure à 2 ans au 01/09/2009 dont le contrat a été maintenu pour motif spécifique
- Annexe 3 :
Agents non titulaires de catégorie B et C nouvellement recrutés depuis le 01/09/2009 exerçant à titre temporaire la continuité des fonctions pérennes
- Annexe 4 :
Agents non titulaires de catégorie B et C d'une ancienneté inférieure à 2 ans au 01/09/2009 non renouvelés
- Annexe 5 :
Agents non titulaires de catégorie B et C nouvellement recrutés depuis le 01/09/2009 assurant des missions temporaires

Synthèse des tableaux présentés

De l'ensemble des situations présentées dans les tableaux d'annexes, on peut établir la synthèse suivante.

25 + 39 : 64 agents sont stabilisés. On peut y ajouter, à partir de l'annexe 2, (5+2+3+9+2) 21 situations qui, pour les motifs spécifiques, s'ajouteront aux 64 ; de même, un certain nombre d'agents ont une probabilité d'être lauréat des 10 emplois ouverts aux concours (annexe 2). Le total s'établit ainsi entre (64+21) 85 et 95 agents en situation potentiellement réglée.

Un grand nombre d'admissibilités étant d'ores et déjà connu, le total des agents en situation de contractuel devrait sensiblement diminuer pour la fin de l'année.

Au final, ce sont 11 agents dont les contrats n'ont pas été renouvelés (annexe 4) à leur échéance normale, 1 agent d'une ancienneté supérieure à 2 ans n'a pas vu son contrat renouvelé. 3 des 11 contrats n'ont pas été renouvelés pour des raisons relevant des agents eux-mêmes.

**Agents non titulaires de catégorie B et C
d'une ancienneté supérieure ou égale à 2 ans
au 01/09/2009 : bilan des personnels stabilisés**

	Catégorie B	Catégorie C	Total
Agents non titulaires d'une ancienneté égale ou supérieure à 6 ans au 01/09/2009 bénéficiant d'un contrat permanent	14	11	25
Agents non titulaires d'une ancienneté comprise entre 2 et 6 ans au 01/09/2009 bénéficiant d'un CDD d'Université 12 mois	6	33	39
Agents non titulaires d'une ancienneté comprise entre 2 et 6 ans au 01/09/2009 non renouvelés (avis défavorable)	1	-	1

Agents non titulaires de catégorie B et C
d'une ancienneté inférieure à 2 ans au 01/09/2009
dont le contrat a été maintenu pour motif spécifique

Effectifs				
		Catégorie B	Catégorie C	Total
Motifs spécifiques de prolongation de contrat	exercice d'une fonction relevant d'une technicité	-	5	5
	handicap	-	2	2
	mesure sociale	-	3	3
	perspective d'ouverture de poste au concours	2	8	10
	prolongement sur crédits spécifiques	3	1	4
	requalification de la fonction en catégorie A	9	-	9
	quotité de travail inférieure ou égale à 70%	-	2	2
Total		14	21	35

Nature des missions assurées et affectation			
Catégorie B		Catégorie C	
Affectation	Nature des mission assurées	Affectation	Nature des missions assurées
Biologie	technicien de recherche	Biologie	agent animalier
Chimie	technicien de laboratoire	Biologie	agent des serres
Chimie	secrétariat pédagogique	Chimie	secrétariat pédagogique
Polytech'Lille	technicien de laboratoire	IAE	adjoint à la gestion des enseignants
Polytech'Lille	assistant de communication	IAE	secrétariat pédagogique/accueil
Sciences Economiques	assistant de communication	IAE	secrétariat pédagogique
Culture	chargé de mission	IAE	secrétariat pédagogique
CRI	informaticien	IEEA	accueil
SCD	bibliothécaire adjoint spécialisé	Mathématiques	agent d'entretien
SEMM	graphiste	Polytech'Lille	secrétariat de direction
SEMM	assistant des métiers de l'image et du son	Physique	secrétariat pédagogique/de laboratoire
SEMM	documentaliste	Physique	secrétariat de gestion
SPCET	dessinateur	Sciences de la terre	adjoint technique de laboratoire
SUDES	assistant de direction	Station marine	aménagement intérieur
		Station marine	concierge
		Culture	accueil
		Scolarité	accueil handicap
		SLAM	standard PC sécurité
		SLAM	menuisier
		SLAM	appareteur
		SUAIO	secrétariat

**Agents non titulaires de catégorie B et C
nouvellement recrutés depuis le 01/09/2009 exerçant
à titre temporaire la continuité de fonctions pérennes**

Effectifs	
Catégorie B	Catégorie C
3	20

Nature des missions assurées, affectation et motif de la vacance du poste			
	Affectation	Nature des missions assurées	Motif de la vacance du poste
Cat. B	Chimie	spectrométrie de masse	besoin nouveau
	Polytech'Lille	technicien en microbiologie	remplacement d'un agent non titulaire non renouvelé dans l'attente d'une création de poste de niveau A
	Secrétariat Général	secrétariat de direction	réorganisation interne ; attente mouvement
Cat. C	Biologie	préparateur en biologie	congé longue durée
	Biologie	préparateur en biologie	réussite concours d'un agent titulaire
	Biologie	préparateur en biologie	réussite concours d'un agent titulaire
	Biologie	agent d'entretien	remplacement d'un agent non titulaire non renouvelé
	Chimie	secrétariat pédagogique	remplacement d'un agent non titulaire non renouvelé
	Géographie	secrétariat pédagogique	mutation interne d'un agent non titulaire
	IEEA	secrétariat pédagogique	publication de poste au concours
	IUT	secrétariat de laboratoire	mutation interne d'un agent titulaire
	Polytech'Lille	secrétariat	réussite concours d'un agent titulaire
	Polytech'Lille	agent de maintenance	remplacement d'un agent non titulaire non renouvelé
	Sciences Economiques	opérateur logistique	mise en disponibilité
	Sciences Economiques	secrétariat pédagogique	réussite concours d'un agent titulaire
	Sciences Economiques	secrétariat pédagogique	mutation interne d'un agent titulaire
	Marchés publics	adjoint en gestion administrative	remplacement d'un agent non titulaire non renouvelé
	SCD	magasinier	remplacement d'un agent non titulaire non renouvelé
	SCD	secrétariat	départ en retraite d'un agent titulaire
	Secrétariat Général	adjoint en gestion administrative	départ en retraite d'un agent titulaire
	SLAM	adjoint en comptabilité	réorganisation interne ; attente mouvement
	SLAM	électricien	réussite concours d'un agent titulaire
	SLAM	opérateur logistique	départ en retraite d'un agent non titulaire

**Agents non titulaires de catégorie B et C
d'une ancienneté inférieure à 2 ans au 01/09/2009
non renouvelés**

	Catégorie B	Catégorie C	Total
Fin de contrat au 18/09/09	-	1	1*
Fin de contrat au 23/09/09	1	-	1*
Fin de contrat au 30/09/09	-	1	*
Fin de contrat au 31/12/09	-	7	7
Fin de contrat au 17/03/10	-	1	1
Total	1	10	11

* : départ volontaire

	Catégorie B	Catégorie C
CDD Etat renfort saisonnier	-	2
CDD Etat remplacement courte durée	-	6
Total	-	8

Agents non titulaires de catégorie B et C hors contrats recherche

Agents non titulaires d'une ancienneté égale ou supérieure à 6 ans au 01/09/2009	Contrat permanent	CDD 12 mois (période probatoire en raison d'un avis réservé)	Réussite concours
Catégorie B	14		-
Catégorie C	11	1	1
Total	25	1	1

Agents non titulaires d'une ancienneté comprise entre 2 et 6 ans au 01/09/2009	CDD 12 mois Université	Non renouvellement (avis défavorable)	Réussite concours
Catégorie B	6	1	-
Catégorie C	32	-	-
Total	38	1	-

Agents non titulaires d'une ancienneté inférieure à 2 ans au 01/09/2009	CDD Université ou Etat pour motifs spécifiques*	Non renouvellement	Réussite concours
Catégorie B	14	1	0
Catégorie C	21	10	2
Total	35	11	2

* Motifs spécifiques :

- exercice d'une fonction relevant d'une technicité particulière (5 agents de catégorie C)
- handicap (2 agents de catégorie C)
- mesure sociale (3 agents de catégorie C)
- perspective d'ouverture de poste au concours (2 catégorie B, 8 catégorie C)
- prolongement sur crédits spécifiques (3 catégorie B ; 1 catégorie C)
- requalification de la fonction en catégorie A (9 agents de catégorie B)
- quotité de travail inférieure ou égale à 70%(2 agents de catégorie C)

Agents non titulaires nouvellement recrutés depuis le 01/09/09	CDD Etat sur fonction pérenne	CDD Etat sur mission temporaire	CDD Université (crédits spécifiques)
Catégorie B	3	-	1
Catégorie C	20	8	2
Total	23	8	3